

GROUPE DES ÉLUS « PAVILLY DEMAIN »

Quelles conséquences pour le commerce de proximité de Pavilly ?

En 1973, le supermarché Carrefour ouvrait ses portes, à **Barentin**, dans un ensemble immobilier qui se trouva spontanément baptisé "la galerie marchande". En 2018, autour de cette création originelle, on trouve une zone commerciale s'étendant sur 3 communes, irriguée par des voies nouvelles ou remaniées, reliées elles-mêmes à Rouen et Yvetot par autoroute.

Il est difficile, 45 ans plus tard, de retracer l'historique ainsi que les partenariats public/privé qui ont concouru à cette création. Pour les résumer, ces 45 années qui suivirent la naissance de ce qui deviendra le **Centre commercial du Mesnil-Roux**, on peut se contenter de rappeler que dans les années 2000, le Mesnil-Roux se voit complété par la zone commerciale de la **Carbonnière**. Puis, s'est développé sur **Yvetot et Ste Marie des champs** un centre commercial en mesure de capter la part de clientèle yvetotaise qui fréquentait la zone de Barentin. Enfin Barentin étant saturé et ne pouvant plus accueillir de nouvelles enseignes, celles-ci se sont tournées vers 2 communes limitrophes **Pissy-Pöville et Roumare** qui ont fini, elles aussi, par accueillir des grandes surfaces. Etait-ce nécessaire ? Le fait est qu'aujourd'hui, toutes ces enseignes sont en concurrence, qu'elles soient sur **Barentin, Pissy-Pöville ou Roumare** puisqu'il suffit de franchir un rond-point pour aller de l'une à l'autre.

Signe que cette concurrence est sévère voire mortifère : l'excès de publicité dans nos boîtes aux lettres : fin novembre 2017 une seule distribution de pub dans une boîte aux lettres pesait 1,3 kg. La semaine précédant Noël une autre distribution frôlait le kg. Des quantités jamais atteintes auparavant !!! A cela s'ajoutent les Black Friday, les dimanches ouverts toute la journée, les crédits gratuits, les livraisons gratuites mais sous-traitées à des équipes exténuées. Tout récemment on a vu apparaître sur le site historique du **Mesnil Roux** un vaste panneau indiquant l'itinéraire vers le **Centre commercial de Malzaize** signe que chaque zone cherche son identité et sa rentabilité.

A la concurrence commerciale vient s'ajouter une concurrence des territoires, qui va amplifier ce phénomène. En effet Roumare et Pissy-Pöville sont 2 communes qui adhèrent à la **communauté de communes "Inter Caux Vexin"** (CC Caux Vexin) forte de ses 64 Communes et de 54 203 habitants. Cet EPCI* est le 4ème de la Seine Maritime par le nombre d'habitants après Rouen, le Havre et Caux Vallée de Seine (autour de Lillebonne). Cette communauté a validé, pour ses commerces de détail, l'ouverture 12 dimanches par an, sans concertation avec sa voisine, ce qui a contraint la **communauté de communes Caux Austreberthe (CCCA)*** à prendre en fin d'année 2017 la même mesure afin de ne pas mettre en "concurrence déloyale" la **zone de Barentin**.

Quelle incidence pour Pavilly ?

Cette décision a eu comme conséquence immédiate que Carrefour Market exprime le souhait d'ouvrir 12 dimanches ou fériés (l'après midi en plus de l'ouverture habituelle matinale). C'est ainsi que le conseil municipal a eu à se prononcer sur cette demande en Décembre 2017. Aussi, à défaut de voir ces 2 Communautés de communes se concerter sur ce sujet, la première à "dégainer" a mis sa petite voisine dans l'obligation de la suivre dans une fuite en avant qui fut loin de faire l'unanimité au sein de la majorité pavillaise et contraint son chef de file à voter pour une mesure à laquelle il était opposé.

* Etablissement Public de Coopération Intercommunale

* La CCCA est composée de 9 communes et compte environ 25 000 habitants

GROUPE MAJORITAIRE « PAVILLY ENERGIE »

Faisons preuve de civisme

Vous avez pu constater que deux boîtes à livres ou boîtes à lire ont été installées dans notre commune. Le principe de ces points « bibliothèques de rue » est simple : le lecteur peut y déposer un livre qu'il a lu et en prendre un autre, transmis lui aussi par un amateur de lecture.

L'objectif général de la mise en place de ces boîtes est de :

- Donner une seconde vie aux livres et revues ;
- Faire connaître des ouvrages dont le sujet diffère des habitudes du lecteur ;
- Transmettre le plaisir du livre et le goût de la lecture ;
- Valoriser les échanges non-marchand et créant du lien social ;
- Fédérer les personnes autour d'un bien commun.

Cette action s'inscrit dans une démarche de développement durable car elle allie **des aspects écologiques** (échanger les livres plutôt que les jeter), **solidaires** (c'est un espace de « livres-échanges », un espace de partage), **culturels** (elles viennent compléter l'offre de lecture publique, elles sont accessibles 24h/24, elles offrent un service à ceux qui ne peuvent venir à la bibliothèque pendant ses horaires d'ouverture).

Mais pour que tous ces bénéfiques soient atteints, il est indispensable de se montrer respectueux avec ce service mis à la disposition de toutes et tous. La semaine dernière, dès le lendemain de l'approvisionnement de l'une des deux boîtes à livres, nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir que les livres avaient été dérobés. Profiter d'un accès gratuit à la culture ne signifie pas que l'on peut s'approprier définitivement ce qui est le bien de tous. Il faut faire preuve de sens civique, sinon l'objectif de l'action ne peut pas être atteint.

On peut aussi constater le même mauvais comportement avec les propriétaires de chiens qui « oublient » de ramasser les excréments de leur animal domestique. Il n'est pourtant pas compliqué de se promener avec un sachet plastique qui permettra de ne laisser aucune trace du passage de son chien.

Ces comportements nuisent à la collectivité. Respectons le bien public, montrons-nous responsables, ne gâchons pas le plaisir de découvrir un livre en le feuilletant sur un espace vert propre, non souillé par des déjections animales. Faisons preuve de civisme.

Pour la liste « Pavilly Energie »
Stéphane REMOUSSIN